

# RENFORTS DES GARANTIES UNÉO

À partir de  
**7,10 €\***



## RENFORT JEUNE



**Adhésion réservée aux moins de 30 ans.**

À votre trentième anniversaire, vous avez le choix de garder votre renfort jeune ou de changer pour un renfort mieux adapté à vos besoins.

\* par mois, pour un jeune de 15 à 19 ans.

### LES RENFORTS COMPLÈTENT VOTRE GARANTIE DE BASE UNÉO



### EXEMPLES DE REMBOURSEMENT GARANTIE UTILE + RENFORT JEUNE

Exemple communiqué à titre illustratif, ne peut être considéré comme un engagement de prise en charge.

**Vous vous faites poser une couronne<sup>1</sup> facturée 500 €.**

75,25 €    107,50 €    250 €<sup>2</sup>    67,25 €

**Vous achetez une paire de lunettes avec des verres simples<sup>3</sup>, facturée 203 €.** 69 € pour la monture, un verre à 75 € et un verre à 59 €

5,27 €    71 €    100 €<sup>2</sup>    26,73 €

**Vous consultez un ostéopathe<sup>4</sup> à 50 €.**

0 €    0 €    25 €<sup>5</sup>    25 €

>> Remboursement Sécurité sociale  
>> Remboursement Garantie Utile

>> Remboursement Renfort Jeune  
>> Reste à charge

1 : cotée SPR 50 - 2 : montant forfaitaire annuel - 3 : lunettes adulte, 1<sup>er</sup> verre coté 2259966, 2<sup>e</sup> verre coté 2203240 - 4 : consultation non prise en charge par la Sécurité sociale - 5 : montant par séance, limité à 100 €/an.

UNIQUE DANS LE MONDE DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

**DES RENFORTS SANTÉ COUPLÉS AVEC DES SERVICES ADAPTÉS À LA VIE DES MILITAIRES.**

### Forfaits annuels

#### Soins de ville

**Pack Pharmacie non remboursé<sup>(1)</sup>** 50 €/an  
Limité à 60 % du montant de la dépense

**Dépassements d'honoraires consultations spécialistes** 3,50 €  
Hors radiologie par consultation dans la limite de 17,50 €/an

#### Dentaire

**Prothèses dentaires remboursées<sup>(2)</sup>** 250 €/an

**Orthodontie non remboursée<sup>(1)</sup>** 100 €/an  
Traitement limité à 2 ans de soins, hors contention

**Implantologie** 500 €/an

#### Optique

**Verres, montures lentilles et suppléments sur prescription** (hors produit d'entretien) 100 €/an

#### Médecines alternatives<sup>(1)</sup>

**Pack médecines alternatives<sup>(3)</sup>** 25 € max/séance  
Ostéopathie, chiropraxie, podologie-pédicure non remboursées, etc. limité à 100 €/an

#### Hospitalisation

**Frais de connexion internet et téléphone pour hospitalisation et/ou rééducation dans un établissement sanitaire** limité à 60 jours 3 €/jour

#### Appareillage

**Appareillage non remboursé<sup>(1)</sup>** sur prescription médicale 50 €/an

**Semelles orthopédiques remboursées<sup>(2)</sup>** sur prescription médicale 75 €/an

#### Renfort mobilité<sup>(4)</sup>

**Départ ou retour d'OPEX** (mission supérieure à 1 mois) Soutien psychologique  
5 entretiens téléphoniques max.

**Retour à la vie civile** Aide à la reconversion  
**Technique de recherche d'emploi** Aide à la rédaction CV et lettre de motivation, préparation à la prospection téléphonique, à l'entretien d'embauche  
**Prospection d'offres d'emplois** Mise en ligne CV sur site Internet, accès aux offres privilégiées et ciblées, envoi de CV à destination d'entreprises ciblées, prise de contact d'entreprises ciblées

**Retour anticipé pour le décès d'un proche** pendant la période d'OPEX Un aller-retour (déplacement dans le territoire d'origine)

#### Renfort assistance<sup>(4)</sup>

**Hospitalisation imprévue** immédiate Fermeture du domicile quitté en urgence  
Aide à domicile 2 h max.  
Récupération des clés 100 € max. de frais de taxi  
Restitution des clés 100 € max. de frais de taxi

**Hospitalisation programmée** Supérieure à 4 jours Aide ménagère  
20 h max. sur 30 jours

Le détail des garanties figure dans le règlement mutualiste et les notices d'informations. Ils sont consultables sur [www.groupe-uneo.fr](http://www.groupe-uneo.fr) ou disponibles au 0970 809 709 (appel non surtaxé).

1 : Non pris en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie - 2 : Pris en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie, sauf Inlay Core - 3 : Pour les praticiens titulaires d'un numéro ADELI - 4 : Le bénéfice des garanties est soumis à conditions définies dans la notice d'information IMA Assurances.

### COTISATION MENSUELLE PAR BÉNÉFICIAIRE

ÂGE	Renfort Jeune
0 à 4 ans	5,30 €
5 à 9 ans	5,80 €
10 à 14 ans	6,40 €
15 à 19 ans	7,10 €
20 à 24 ans	9,00 €
25 à 29 ans	9,90 €
30 à 34 ans	11,70 €
35 à 39 ans	14,60 €
40 à 44 ans	15,80 €
45 à 49 ans	17,90 €
50 à 54 ans	20,20 €
55 à 59 ans	23,00 €
60 à 64 ans	26,20 €
65 ans et plus	28,30 €

Le renfort Jeune est réservé au moins de 30 ans (à la date de souscription). Le dépassement de cet âge après la souscription entraîne pas le changement de renfort.

### SOUSCRIPTION

- ⊕ Vous pouvez souscrire un renfort en cours d'année.
- ⊕ Cette adhésion peut intervenir à une date différente de celle de l'adhésion à la garantie santé.
- ⊕ Le renfort couvre tous les bénéficiaires de la garantie santé.

### REMBOURSEMENT

- ⊕ Les remboursements santé sont principalement exprimés en forfait annuel en euros.
- ⊕ Les forfaits non consommés dans l'année ne sont pas reportés sur l'année suivante.
- ⊕ En cas d'adhésion en cours d'année, les forfaits sont calculés au prorata de la durée restante.